

**Réponse du Conseil administratif du 22 juin 2023 à la motion du 4 février 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire».**

*TEXTE DE LA MOTION*

*Exposé des motifs*

Le développement harmonieux de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale sont au cœur de l'initiative populaire sur l'accueil à journée continue plébiscitée par plus de 80% de la population en 2010 et de la loi sur l'accueil à journée continue adoptée en 2019.

Couplée à l'augmentation du nombre d'élèves à l'enseignement primaire ces dernières années, la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes a généré une forte demande de fréquentation du parascolaire en ville: près de 6500 enfants sont désormais accueillis à midi, soit 2000 enfants de plus qu'en 2012!

Plus de deux enfants sur trois sont accueillis au moins un jour par semaine le midi et près d'un enfant sur deux est accueilli au moins un jour par semaine le soir avec un doublement du taux de fréquentation depuis 2005. La croissance des besoins va continuer et la Ville n'aura pas d'autre choix que de faire face à cette charge financière dynamique.

A Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure cette mission essentielle à la cohésion, à l'inclusion et au vivre-ensemble en délivrant les prestations d'animation destinées aux élèves de l'enseignement primaire qui fréquentent, au sein de leur école, le parascolaire le matin de 7 h à 8 h, le midi entre 11 h 30 et 13 h 30 et le soir après l'école entre 16 h et 18 h; pour un élève, cela peut représenter jusqu'à 50% de la journée passée dans l'enceinte de l'école.

Les repas sont de la responsabilité des communes et gérés par celles-ci ou par les associations de cuisines et restaurants scolaires. Des activités découverte le soir sont en sus déployées dans près de la moitié des écoles de la Ville pour un élève sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent, les familles aspirent à disposer de solutions de prise en charge de qualité et adaptées aux mutations profondes de l'organisation familiale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a accepté en 2018 un crédit de 2,8 millions pour la réorganisation de la restauration scolaire et la rénovation des infrastructures. Il est effectivement essentiel que la Ville garantisse la qualité des prestations et l'égalité de traitement entre élèves. Quant aux équipes parascolaires, elles sont garantes du bon fonctionnement du dispositif; le travail exigeant et indispensable qu'elles assurent au quotidien doit être salué.

Le succès du vivre-ensemble dépend de la capacité de nos institutions à former et à éduquer notre jeunesse en favorisant l'apprentissage, la connaissance et l'ouverture.

Les activités parascolaires doivent contribuer au développement harmonieux de nos enfants dans un cadre sécurisant, mais elles ont aussi pour objectif de compléter les missions éducatives des familles et de l'école.

Si les structures parascolaires font le maximum avec les ressources dont elles disposent, nous sommes convaincus que les changements sociétaux imposent de nouvelles actions qui sont à la mesure des préoccupations des familles.

Cette motion propose d'agir sur le dispositif existant à trois niveaux.

Premièrement, elle vise à mettre en place des activités diversifiées et de qualité pour soutenir le développement de la jeunesse en généralisant dans l'ensemble des écoles primaires de la ville les Ateliers Découverte, qui aujourd'hui ne sont disponibles que dans une école sur deux.

Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer gratuitement une vaste palette d'activités sportives et culturelles animées par des associations compétentes durant le temps parascolaire. Ils sont garants d'une cohésion sociale renforcée et du développement de compétences multiples chez les jeunes. La mise en œuvre de cette action aboutira à une égalité de traitement entre élèves fréquentant le parascolaire du soir et doit permettre de faciliter l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Deuxièmement, partant des constats du rapport d'évaluation de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», il s'agit d'accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier celui des plus petits. Les lieux de restauration sont souvent trop bruyants alors que la pause de midi doit être un moment serein qui favorise l'attention des élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Enfin, les équipes du parascolaire doivent être renforcées, notamment en augmentant à terme la proportion de personnel qualifié parmi les animateurs et animatrices. Malgré la complexité organisationnelle et l'enjeu financier de cette mesure qui implique l'ensemble des communes, une meilleure qualification du personnel face aux enfants est indispensable pour répondre aux enjeux d'intégration et d'éducation inscrits dans la loi sur l'accueil à journée continue.

Considérant:

- la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité;
- le rôle que doit jouer l'accueil à journée continue dans la prévention et l'intégration des élèves;
- la mission éducative de l'accueil à journée continue, complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires;
- la forte croissance du nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire ces dernières années;
- la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes;
- le succès des Ateliers Découverte, qui permettent à une partie des enfants fréquentant le parascolaire en ville de pratiquer des activités sportives et culturelles;
- que pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de près d'une école sur deux de la ville n'ont pas accès aux Ateliers Découverte;
- le rapport d'évaluation du 27 mars 2019 de la HEP Vaud intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», qui met en lumière des lieux de prise en charge trop bruyants pour les enfants;
- le personnel de terrain compétent mais pas suffisamment formé pour répondre aux exigences d'intégration et d'éducation prévues par la loi sur l'accueil à journée continue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;
- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d'adapter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG).

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC), les communes sont responsables de l'organisation de l'accueil à journée continue pour les enfants scolarisé-e-s au primaire sur leur territoire. Cet accueil comprend essentiellement deux prestations:

- a) l'accueil parascolaire, qui est une prestation d'encadrement collectif et d'animation hors temps scolaire;
- b) le repas de midi.

En ce qui concerne l'accueil parascolaire, comme la majorité des communes du canton, la Ville de Genève a décidé de déléguer cette compétence au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Ainsi, la demande de renforcer les prestations délivrées aux élèves touche essentiellement le GIAP.

Pour le repas de midi, depuis l'entrée en vigueur de la LAJC et du Règlement relatif à la prestation de restauration scolaire en Ville de Genève (LC 21 561), la Ville est directement responsable de cette prestation qu'elle confie à des mandataires: 80% à des associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS) et 20% à des sociétés de restauration collective. Ainsi, le renforcement des prestations délivrées aux élèves touche essentiellement le mandat que la Ville donne aux ACRS et à ses mandataires privés.

### **Le contexte démographique**

Du fait de l'évolution urbaine et sociétale, la population scolaire et parascolaire n'a cessé d'augmenter depuis 2012, et ce de manière importante. Ainsi:

- le nombre d'enfants scolarisés en Ville de Genève a augmenté de 15% (10 800 à 12 500);
- le nombre d'enfants accueillis au parascolaire de midi a augmenté de 41% (4600 à 6500);
- le nombre d'enfants accueillis au parascolaire du soir a augmenté de 59% (2200 à 3500).

Ces augmentations ont mis sous pression l'ensemble du système organisationnel (accueil parascolaire, restauration scolaire, nettoyage et entretien des locaux scolaires) et des infrastructures (écoles, locaux parascolaires, réfectoires et cuisines atteignant la saturation).

Partant de cette réalité, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a établi un plan d'action décliné en plusieurs axes, pour adapter et renforcer

la prestation. Il s'agit d'intervenir sur les infrastructures, sur la qualité de la prise en charge parascolaire et sur la qualité de la pause repas.

Au sujet des Ateliers Découverte et Ateliers Mobiles, comme le demandent les motionnaires, ils ont été développés dans toutes les écoles de la Ville. L'offre d'ateliers s'est enrichie et surtout diversifiée, proposant une large palette d'activités culturelles ou sportives aux enfants du primaire de la Ville.

Concernant les locaux parascolaires, de réfectoires scolaires et de cuisine de production, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a effectué plusieurs actions:

- rédigé, dès l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, un rapport sur la planification scolaire et parascolaire permettant de déterminer les besoins en locaux à l'horizon 2027;
- déposé en un temps record la proposition PR-1428 pour l'installation de pavillons scolaires et parascolaires distribués sur les sites de quatre écoles primaires (38 894 000 francs). Celle-ci a été adoptée en décembre 2020 par le Conseil municipal;
- déposé la proposition PR-1429 destinée à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la Ville de Genève (4 236 000 francs). Cette proposition a également été adoptée en décembre 2020 par le Conseil municipal;
- déposé la proposition PR-1509 afin de réaliser des travaux de rénovation de sept cuisines de production et de 25 réfectoires et offices de remise en température d'ici à 2028. Cette proposition a été acceptée le 4 octobre 2022 par le Conseil municipal.

L'ensemble de ces projets d'investissement vise à construire des locaux en suffisance pour les élèves. Chaque construction fait l'objet d'un programme de travaux qui décrit notamment les besoins des enfants afin de leur offrir des locaux de qualité (respect des normes et règlements en vigueur, création d'espaces conviviaux, lumineux, isolés phoniquement, etc.). Les nouveaux réfectoires et locaux parascolaires de Carré-Vert ou de Manège en Ville sont l'exemple du soin architectural apporté au bien-être des enfants.

En matière d'animation, le renforcement des équipes et l'augmentation de personnel qualifié sont essentiellement du ressort du GIAP. Ces dernières années, le GIAP a augmenté sa dotation en personnel en fonction des effectifs et renforcé petit à petit son organisation afin d'offrir une prestation plus qualitative. Ainsi:

- a) le nombre de responsables de secteur a augmenté (actuellement 10 personnes sur la Ville);
- b) le nombre de référent-e-s socio-éducatif-ive-s (RSE) dans chaque lieu parascolaire a augmenté;

- c) le nombre d'animatrices et d'animateurs a augmenté. Il est cependant notoire que le GIAP peine à fidéliser son personnel. En effet, les postes sont peu attractifs en raison de taux de travail faibles et d'horaires peu compatibles avec une activité annexe;
- d) le GIAP adapte sa formation continue pour les animatrices et animateurs. A ce propos, contrairement aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance ou aux enseignant-e-s, le personnel parascolaire n'est pas qualifié/titulaire d'un diplôme en animation parascolaire. Un tel diplôme n'existe pas. Les personnes engagées sont au bénéfice d'une formation générale post-obligatoire achevée ou d'expériences professionnelles suffisantes, en particulier dans le domaine socio-éducatif. En outre, du fait du fort taux de rotation du personnel, toutes les animatrices et tous les animateurs n'ont pas le même niveau de formation continue et il est courant que, durant la première année d'engagement, le personnel soit peu formé;
- e) en 2019, en lien avec le rapport des Hautes écoles pédagogiques (HEP), le GIAP a décidé de renforcer progressivement ses équipes sur le temps du midi en permettant aux RSE de consacrer plus de temps à la «coordination locale des équipes». La mise en place de ce projet est en cours, mais a pris un peu de retard du fait de la pandémie.

Afin de décharger le personnel parascolaire des tâches liées au service des repas et de lui permettre de se consacrer à l'encadrement des enfants, l'ECO a demandé à ses mandataires (associations et entreprises de restauration collective) d'assurer l'intégralité du service des repas. En parallèle un important travail de clarification des rôles et des responsabilités entre le personnel du GIAP et le personnel de restauration a été conduit.

Il faut encore relever que des contrats de prestation ont été négociés entre les ACRS et l'ECO. Toutes les associations ont signé ce contrat qui est entré en vigueur depuis la rentrée scolaire 2022. Ces contrats permettent notamment de renforcer la qualité du suivi du travail des associations et ils garantissent une meilleure équité de traitement pour tous les enfants quel que soit le lieu où elles et ils mangent.

Finalement, la qualité, la sécurité et la durabilité alimentaire demeurent l'une des préoccupations majeures de l'ECO. Ces deux dernières années, des diagnostics sur la durabilité et la provenance de l'ensemble des produits ont ainsi été menés dans toutes les cuisines de production. De plus, deux repas végétariens par semaine ont été introduits depuis deux ans et le service s'efforce de faire appliquer, dans les limites du cadre budgétaire imparti, la chartre alimentaire de la Ville de Genève.

Il est à noter que la somme allouée aux restaurants scolaires a été augmentée de 200 000 francs en 2023 dans le but d'améliorer la qualité des repas servis et

de suivre au mieux les recommandations de l'étude Beelong relative à la nourriture servie en Ville de Genève ainsi que la charte alimentaire. Il convient de souligner que le prix payé par les parents est identique depuis 2006, s'établissant à 7,50 francs par repas.

Enfin, concernant les budgets alloués, les montants versés par la Ville au GIAP ont augmenté d'année en année afin de répondre à la croissance de la demande (6 à 8% d'augmentation des effectifs par année).

En conclusion, des améliorations significatives ont été apportées au cours des dernières années. De travaux importants d'aménagement ont également été consentis et des futurs sont planifiés. Le Conseil administratif poursuivra dans les années à venir son effort pour un meilleur encadrement des enfants ainsi que des conditions d'accueil et de vie optimales.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Christina Kitsos*